

## Des garennes à lapins du Moyen Âge à Val-Suzon

Au mois de mai 2017 a eu lieu la première fouille archéologique en Bourgogne ciblant spécifiquement des « garennes à lapins » situées dans la forêt communale de Val-Suzon à proximité du hameau de Sainte-Foy. L'interprétation de ces structures médiévales singulières s'est faite grâce à un document du **XVI<sup>e</sup> siècle** conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or.



## Qu'est ce qu'une « garenne à lapins » ?

Une garenne est une construction généralement médiévale et liée à un privilège seigneurial ; elle est destinée à l'élevage de lapins en semi-liberté. Il s'agit de galeries artificielles creusées par l'homme qui sont ensuite recouvertes de pierres puis de terre pour former une petite butte logeant les terriers des animaux. Ces structures sont connues des historiens puisqu'on en retrouve dans plusieurs parcs de chasse du Moyen Âge grâce aux archives.



Photos : R. LANDOIS  
Photographies de la fouille à Val-Suzon,  
mai 2017

## Une découverte de structures mystérieuses sous forêt en 2016

Le site de Sainte-Foy a été découvert en 2016 par Rémi Landois, doctorant en géoarchéologie à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, grâce au LiDAR, une technologie qui permet notamment d'étudier la topographie du sol sous la végétation. Elle a révélé cinq mystérieux monticules rectangulaires regroupés en bordure de forêt. Si d'autres structures avaient déjà été repérées et identifiées de la même manière dans le Val Suzon, la morphologie de ces tertres ne renvoyait à aucune structure connue jusqu'alors. Il semblait cependant évident qu'ils n'étaient pas d'origine naturelle.

## L'hypothèse des garennes grâce aux archives

Un premier indice d'interprétation est arrivé grâce à des recherches menées aux Archives départementales, à travers un document du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la retranscription, dans un cartulaire, d'une sentence rendue au bailliage de Dijon le 2 juillet 1568. Cette décision de justice fait suite à un conflit d'usages entre les religieux de la Sainte-Chapelle de Dijon, alors seigneurs de Val-Suzon, et les habitants de la commune voisine d'Étaules. Ces derniers bénéficient d'un droit de vaine pâture sur le finage de Val-Suzon, leur permettant d'envoyer paître leur bétail dans les bois des seigneurs. Les habitants estiment pouvoir en faire de même dans les bois et buissons que les religieux possèdent près de Sainte-Foy et qu'ils appellent « garenne ». Mais ces derniers s'y opposent.

Ce document relate les arguments des deux parties. Les habitants d'Étaules y voient un terrain parfaitement adapté pour le pâturage de leurs animaux. Ces versants boisés de la vallée du Suzon sont exposés au Sud et protègent le bétail « de vent et froidure », chose « fort commode en tems d'hiver pour les moutons et menues bestes ». Les religieux de la Sainte-Chapelle quant à eux s'inquiètent pour leur garenne : le pâturage n'est pas compatible la garenne à lapins « sous peine de la détruire et ruiner ».

Ils ne manquent d'ailleurs pas de dénoncer le braconnage des habitants à cette occasion, affirmant avoir trouvé des « lassets et engins propres à prendre lapins » dans leur garenne ou encore que les habitants « avoient vendu et vendoient encore ordinairement des lapins en cette ville de Dijon ».



ADCO, fonds René Goguey, 35 FI  
Val Suzon, Sainte-Foy  
28 août 1993  
Interprétation de R. Goguey : « Trace, dans un pré, d'un large fossé faisant un angle qui englobe un bâtiment arasé qui semble médiéval. »

